



De 'l'Autorité' au 'Vingtième' : le  
pouvoir absolu dans les articles  
de Diderot (et de ses  
collaborateurs) dans  
*l'Encyclopédie*

---

ESZTER KOVÁCS

NKE EJKK PÁK

# Articles analysés

\*AUTORITÉ POLITIQUE et \*DROIT NATUREL, de Diderot

POLITIQUE et SOUVERAINS, attribués à Diderot par Assézat-Tourneux, classés anonymes par Jacques Proust

Fin de l'article \*HOBBISME

VINGTIÈME, de Damilaville, marqué par l'influence de la pensée politique de Diderot

(THÉOCRATIE, de d'Holbach)

# \*AUTORITÉ POLITIQUE : *Omnis potestas a Deo ?*

---

Argument classique pour les fondements divins de la monarchie. Référence scripturale: Romains, 13, 1 et suivants.

Lecture « réformée » de la phrase  
« Toute puissance qui vient de Dieu est une puissance réglée ; *omnis potestas a Deo ordinata est.* »

Réemploi des notions et des arguments théologiques: le Créateur ne communique pas son pouvoir à la créature, donc le pouvoir absolu n'existe pas de manière légitime dans la société humaine.

Démonstrations parallèles : le pouvoir absolu n'existe pas dans la nature. Ce qui n'existe pas dans la nature, ne peut pas provenir de Dieu.

Stratégie en apparence théiste avec un sous-texte agnostique-sceptique.

# Contradictions des théories de pouvoir

« C'est Dieu, dont le pouvoir est toujours immédiat sur la créature, maître aussi jaloux qu'absolu, qui ne perd jamais de ses droits, et ne les communique point. » (\*AUTORITÉ POLITIQUE)

« Autrement [si un homme pouvait commander comme le Créateur] ce pouvoir de Dieu, dont on parle tant, ne serait qu'un vain bruit dont la politique humaine userait à sa fantaisie, et dont l'esprit d'irréligion pourrait se jouer à son tour de sorte que toutes les idées de puissance et de subordination venant à se confondre, le prince se jouerait de Dieu, et le sujet du prince. » (\*AUTORITÉ POLITIQUE )

# État d'exception? Souverains d'exception?

« Le grand Monarque que nous venons de citer, nous fournira encore l'exemple de cette sorte de douceur mêlée de fermeté, si requise dans les occasions, où la raison est si visiblement du côté du souverain, qu'il a droit d'ôter à ses sujets la liberté du choix, et de ne leur laisser que le parti de l'obéissance. »

(\*AUTORITÉ POLITIQUE )

# Le « raisonneur violent » et ses contradictions

Dieu éliminé de la théorie politique de Diderot dans  
\*DROIT NATUREL

Jusnaturalisme sans renvois érudits

L'envie et l'intérêt dominant-ils uniquement l'homme?  
Diderot donne une réponse négatif :

« Que répondrons-nous donc à notre raisonneur violent [celui qui pense qu'il a le droit de s'arroger le pouvoir si d'autres ont le même droit, qu'il a le droit sur la vie des autres pour être heureux si les autres ont le même droit], avant que de l'étouffer ? que tout son discours se réduit à savoir s'il acquiert un droit sur l'existence des autres, en leur abandonnant la sienne ; car il ne veut pas seulement être heureux, il veut encore être équitable, et par son équité écarter loin de lui l'épithète de méchant ; sans quoi il faudrait l'étouffer sans lui répondre. »  
(\*DROIT NATUREL)

# Les corollaires 4–5–6 (\*DROIT NATUREL)

4°. Le fondement de la société est « la soumission à la volonté générale »

5°. La loi a une valeur absolue, les classes privilégiées n'en sont pas exemptes : « les lois doivent être faites pour tous, et non pour un ; autrement cet être solitaire ressemblerait au raisonneur violent que nous avons étouffé dans le paragr. V »

6°. La puissance législative doit appartenir à la volonté générale et le „mortel auguste“ doit suivre la volonté générale

# POUVOIR et SOUVERAINS: *communis opinio?*

« ils [les hommes] n'ont jamais prétendu se livrer sans réserve à des maîtres arbitraires, ni donner les mains à la tyrannie et à l'oppression, ni conférer à d'autres le droit de les rendre malheureux ». (POUVOIR)

« [Les souverains] sont ceux à qui la volonté des peuples a conféré le pouvoir nécessaire pour gouverner la société. L'homme, dans l'état de nature, ne connaît point de souverain ; chaque individu est égal à un autre, et jouit de la plus parfaite indépendance ; il n'est dans cet état d'autre subordination que celle des enfants à leur père. (SOUVERAINS)



# Hobbes et « hobbisme »

« Ce sont les lois et la formation de la société qui ont rendu l'homme meilleur, si l'on en croit Hobbes ; et qui l'ont dépravé, si l'on en croit M. Rousseau. [...] Entre le système de l'un et de l'autre, il y en a un autre qui peut être est le vrai : c'est que, quoique l'état de l'espèce humaine soit dans une vicissitude perpétuelle, sa bonté et sa méchanceté sont les mêmes ; son bonheur et son malheur circonscrits par des limites qu'elle ne peut franchir. » (\*HOBBISME)

# Du droit de domination et de soumission

« Ce n'est point en effet, comme quelques-uns l'ont pensé, parce qu'il y a des êtres qui soient particulièrement destinés par la nature à marcher sur la tête des autres, qu'il y a des sociétés civiles et des gouvernements. Grotius, et ceux qui ont osé avancer avec lui cette proposition, aussi absurde qu'injurieuse à l'espèce humaine, ont abusé de ce qu'Aristote avait dit avant eux. » (VINGTIÈME)

Référence: chapitre III du premier livre du *Droit de la guerre et de la paix* de Grotius (1625), consacré aux fondements de la souveraineté et de l'assujettissement

« Joint que comme, selon Aristote, il y a des hommes naturellement esclaves, c'est-à-dire nés pour la servitude, il y a pareillement des peuples d'un tel naturel, qu'ils savent mieux obéir que commander. » (*Droit de la guerre*, livre I, chap. III, section VIII, §4)

« C'est la nature qui, par des vues de conservation, a créé certains êtres pour commander, et d'autres pour obéir. C'est elle qui a voulu que l'être doué de raison et de prévoyance commandât en maître ; de même encore que la nature a voulu que l'être capable par ses facultés corporelles d'exécuter des ordres, obéît en esclave [...] » (Aristote, *Politique*, livre I, chap. 1, §4)

# Diderot et/ou Rousseau

« Si un particulier, dit Grotius, peut aliéner sa liberté et se rendre esclave d'un maître, pourquoi tout un Peuple ne pourrait-il pas aliéner la sienne et se rendre Sujet d'un Roi ? Il y a là bien des mots équivoques qui auraient besoin d'explication ; mais tenons-nous-en à celui d'*aliéner*. Aliéner, c'est pourquoi se vend-il. Bien loin qu'un Roi fournisse à ses Sujets leur subsistance, il ne tire la sienne que d'eux, et selon Rabelais un Roi ne vit pas de peu. Les Sujets donnent donc leur personne à condition qu'on prendra aussi leur bien. Je ne vois pas ce qui leur reste à conserver. » (*Du Contrat social*, livre I, chap. 4)

# Le pouvoir absolu rejeté, Hobbes réhabilité?

« Je sais bien que Grotius n'a pas été le seul qui ait pensé d'une façon contraire à ces principes. Hobbes ne leur paroît pas plus favorable ; mais il ne faut attribuer ce qu'il semble dire d'analogie aux maximes du premier, qu'à ses malheurs personnels, et à la nécessité des circonstances dans lesquelles il s'est trouvé. Ce philosophe s'est enveloppé : il en est de ses ouvrages politiques comme du *Prince* de Machiavel ; ceux qui n'ont vu que le sens apparent qu'ils présentent, n'ont point compris le véritable.

Hobbes avoit un autre but ; en y regardant de près, on voit qu'il n'a fait l'apologie du souverain, que pour avoir un prétexte de faire la satire de la divinité à laquelle il le compare, et à qui il n'y a pas un honnête homme qui voulût ressembler. [...]

Comment en effet présumer qu'un raisonneur si profond ait pensé qu'un être quelconque pût donner sur lui à un autre être de la même espèce un pouvoir indéfini, et qu'en conséquence de cette concession, celui-là pût à la vérité être mal-faisant, mais jamais injuste ? comment imaginer qu'il ait cru que celui que le droit de la guerre permettoit de tuer dans l'état de nature, se soumet à toutes sortes de services et d'obéissances envers celui qui veut bien lui conserver la vie à cette condition, et que cette obligation est, sans restriction, à tout ce qu'il voudra ? » (VINGTIÈME)

Merci beaucoup de votre attention.

---

*ENCYCLOPÉDIE,*  
OU  
DICTIONNAIRE RAISONNÉ  
DES SCIENCES,  
DES ARTS ET DES MÉTIERS,  
PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Elle est ordonnée par M. DIDEROT, de l'Académie Royale des Sciences de Berlin, de l'Académie de France, et par M. D'ALAMBERT, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de l'Académie de France, de la Société Royale de Londres.

*Tout ce que l'homme peut faire,  
Tant en bien qu'en mal, nous le faisons.*

TOME PREMIER.



A PARIS.

Chez } BRASSON, rue Saint-Jacques, à la Harpe.  
          } DAVID l'aîné, rue Saint-Jacques, à la Plume d'Or.  
          } LE BRETON, Imprimeur ordinaire de Sa Majesté, au Palais National.  
          } BUREAU, rue Saint-Jacques, à la Harpe.

M D C C L L

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.